Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 30 (1894)

Heft: 115

Vereinsnachrichten: Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société vaudois des Science naturelles sur l'exercice de 1893

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RAPPORT

de la Commission de vérification des comptes de la Société vaudoise des Sciences naturelles.

SUR L'EXERCICE DE 1893.

La Commission, composée de MM. Dapples, Chenevière et Rosset, s'est réunie les 6 et 13 juin. Après une rectification de la Banque cantonale, elle a constaté l'entière concordance des chiffres avec les pièces justificatives.

Il existe cependant une erreur de comptabilité, en ce sens que la somme de 150 fr., reçue pour une contribution à vie, aurait dû, conformément à l'art. 13 bis de nos statuts, être portée au compte de capital et comprise dans les sommes à replacer.

En rectifiant cette écriture, le *Compte général* de 1893 se présente comme suit :

Recettes: Pour contributions annuelles	Fr.	1516 —
Pour finances d'entrée))	85 —
Pour intérêts))	3213 87
Boni sur la réception de la Société helvétique.		160 05
Total des recettes	Fr.	4974 92
Dépenses: Pour le bulletin, recettes déduites .	Fr.	3692 —
Pour loyer))	500 -
Pour le fonds de Rumine et la biblio-		
thèque	"	966 10
Frais d'administration, impôts, etc		915 84
Total des dépenses	Fr.	6073 94
Les recettes ci-dessus n'étant que de	Fr.	4974 92
Le déficit de l'année s'élève à	Fr.	1099 02
La fortune nette de la Société était, le 31 dé-		
cembre 1892, de	Fr.	80476 02
Il faut y ajouter, pour une contribution de		
membre à vie,))	150 —
Ensemble	Fr.	80 626 02

La différence entre les deux sommes ci-dessus provient d'une évaluation nouvelle de quelques titres aux cours de la bourse.

La commission a examiné de plus près deux comptes: Bulletins et Titres, et a remarqué ce qui suit:

A. Bulletin.

Ce compte comprend les 4 Bulletins no 109, 110, 111, 112. Le premier, quoique portant la date de décembre 1892, n'a été imprimé qu'en 1893; par contre, le no 113, daté de décembre 1893, appartient réellement à l'année 1894. Il y a donc compensation.

Outre cela, une ancienne note de MM. Corbaz et C^e, de 466 fr., figure sur les comptes de 1893. Nous ignorons pourquoi elle n'a

pas été payée précédemment.

Le Bulletin n° 112, tiré à un plus grand nombre d'exemplaires, en vue de la réunion à Lausanne de la Société helvétique, a coûté plusieurs centaines de francs de plus que les autres. La différence a été en partie couverte par le reliquat de la cotisation spéciale. Pour connaître le coût réel des 4 bulletins de l'année 1893, il faut donc retrancher de la dépense totale

Fr. 3692 —

	7 T.	0000	
a) L'ancienne note Cor-			
baz de Fr. 466 —			
b) Le boni de la récep-			
tion helvétique » 160 —			
c) Le versement fait en			
1894 par la Société helvé-			
tique » 90 — environ))	716	05
Il reste ainsi une dépense nette de .	Fr.	2975	95
sensiblement égale à l'allocation du budget.			

B. Titres.

Nous avons dû constater que nos titres dont l'intérêt dépassait le 4 % disparaissent les uns après les autres. Les uns sont remboursés; les autres ne peuvent être conservés que si nous consentons à une diminution de revenu. C'est le cas, en particu-

lier, pour 12 000 fr. de délégations au 4 $\frac{1}{2}$ % et 4000 fr. au 4 $\frac{1}{4}$ % dont l'intérêt ne sera plus à l'avenir que au 4 %.

Nous avons déjà dû acheter des titres au 3 ½ % et nous serons probablement forcés, faute de mieux, de nous en procurer encore. La conversion des obligations S. O., 1878, au 3 ½ %, n'est plus qu'une question de temps et nous nous demandons s'il ne serait pas prudent de les vendre pendant qu'elles sont encore au-dessus de leur valeur nominale.

Il résulte de cela que le produit des titres est resté, en 1893, de 166 fr. 13 au-dessous de la prévision du budget et que cette diminution s'accentuera encore en 1894, sans que rien puisse y remédier.

Bibliothèque.

Nous avons trouvé, comme toujours, la bibliothèque parfaitement en ordre et devons de sincères remerciements à notre bibliothécaire pour le soin qu'il apporte à sa manutention.

Notre collection d'ouvrages scientifiques continue à être utile, car en 1893, 325 volumes, 72 brochures et 2 cartes ont été pris en lecture.

Nous avons été surpris de voir que 165 volumes, 250 brochures et 8 cartes n'ont plus reparu à la bibliothèque depuis 1892. Il nous semble impossible qu'un ouvrage puisse être consulté utilement pendant plus de 18 mois par la même personne; nous estimons que ces volumes doivent rentrer sans retard entre les mains de notre bibliothécaire.

Conclusions.

En résumé, nous avons l'honneur de vous proposer :

- 1. D'approuver les comptes de l'année 1893, et d'en donner décharge au caissier.
- 2. De donner pleins pouvoirs à votre Comité pour faire rentrer au plus tôt les livres, brochures et cartes absents de la bibliothèque depuis plus d'un an.

16 juin 1894.

Les Commissaires;

CH. CHENEVIÈRE. — C. ROSSET. — DAPPLES, ing.

C'est ensuite d'une erreur que ce bulletin porte en tête volume XXXI. Il faut lire volume XXX.